

## Objectifs et lois pour la transition énergétique

### Au niveau international :

- **Protocole de Kyoto (1997) :**
  - Réduction des gaz à effet de serre
  - - 8% en 2012 par rapport à 1990
  - Engagement prolongé à 2020
- **Accord de Paris (2015) :**
  - Réduction des GES
  - Désinvestissement des énergies fossiles
  - Neutralité carbone



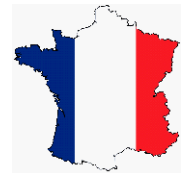
### Au niveau européen :

- **Paquet énergie climat (2008) :**
  - 20% d'EnR dans le mix énergétique
  - -20% d'émissions de CO2
  - +20% d'efficacité énergétique
- **Révision de 2018 :**
  - -40% d'émission de GES par rapport à 1990
  - 32% d'EnR dans le mix énergétique
  - 32,5% d'efficacité énergétique



### Au niveau national :

- **Loi POPE (2005) :**
  - Contribuer à l'indépendance énergétique et garantir la sécurité d'approvisionnement
  - Assurer un prix compétitif de l'énergie
  - Préserver la santé humaine et l'environnement
  - Assurer un accès à l'énergie pour tous
- **Grenelle I et II (2009/2010) :**
  - Diviser par un facteur 4 d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990 engagement « Facteur 4 »
- **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :**
  - 36% d'ENR dans le mix électrique français en 2028, dont 31% d'origine éolienne (fourchette haute)
  - 24 100 MW pour l'éolien terrestre en 2023
  - 33 200 à 34 700 MW pour l'éolien terrestre en 2028



### Au niveau régional :

- **SRADDET Occitanie :**
  - Objectif de 3600 MW installés à l'horizon 2030, 45% de l'objectif réalisé au 31 mars 2020, soit 1 640 MW installés.

